

**COMPTE-RENDU**  
**de la 2<sup>ème</sup> séance plénière du Conseil de la Communauté**  
**d'Agglomération Sarreguemines Confluences**  
**du 21 mai 2026**



**Objet : 2<sup>ème</sup> réunion plénière du Conseil de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ayant eu lieu le 21 mai 2026, à 18h30.**

Etaient présents, sous la présidence de Monsieur Marc ZINGRAFF, suite à l'invitation du quinze mai deux mille vingt-six, adressée à tous les Conseillers Communautaires et à la Presse et affichée :

**Présents :** Marc ZINGRAFF, Patricia MOMPER, Denis PEIFFER, Pascal WEISSLINGER, Michaël FREYERMUTH, Jean-Claude CUNAT, Daniel MULLER, Durkut CAN, Pierre-Jean DIDIOT, Christophe GAUER, Jean-Luc EBERHART, Christophe HOFFMANN, Claude DECKER, Christine CARAFA, Christophe MULLER, Hubert BOURING, Didier BLAISE, Bernard BORDE, Bernard CLAVE, Daniel CLÉMENT, Ludovic ESTREICH, Bernard FOUILHAC-GARY, Armand GILLET, Maryse GRCIC, Henri HAXAIRE, Jean-Philippe LACROIX, Philippe LEGATO, Freddy LITTY, Jean Pierre MULLER, Vivien MULLER, Fabien PEIFER, Franck PHILIPPI, Jeannine QUODBACH, Bernard ROHR, Hervé RUFF, Sébastien SCHMITT, Laurent SLAVIK, Pascal TARILLON, Christophe THIEL, Bruno VINCKEL, Yves ZINS, Jean-François AMMER, Muriele BREITENBACH, Dominique CHARPENTIER, Hélène CLÉMENT, Jean-Claude FELD, Martine FOEGEL, Céline FOSSE, Christiane HECKEL, Pénélope HEYMES, Arnaud JECHOUX, Pascal JENFT, Sébastien JUNG, Stéphanie KIRCH, Maurette KULAS, Marc-Olivier LEICK, Christine MARCHAL (procuration à Jean Marc SCHWARTZ à compter du point 1.4), Sophia MATTA, Aurélie MULLER, Barbara MULLER, Laurence MUNIER, Jean-Luc NEUMANN, Bernadette NICKLAUS, Isabelle PETER, Guy ROSSLER, Martine SCHAUB, Natacha SCHEFFER, Éric SCHORUNG, Jean-Marc SCHWARTZ, Nathalie SPANIOL-SCHOUVER, Corinne THINNES, Stéphane ZANGA, Pierre VILHEM suppléant de Philippe WAGNER.

**Procurations :** Evelyne FIRTION ayant donné pouvoir à Daniel MULLER, Marie-Thérèse HEYMES-MUHR ayant donné pouvoir à Isabelle PETER, Thibaut ROZIER ayant donné pouvoir à Marc ZINGRAFF.

**Excusés :** Roland ROTH, Sonya CRISTINELLI-FRAIBOEUF.

**Absents non excusés :** Joseph HENRION, Virginie BLAZY.

**Participaient également à la réunion :**

Mme LETT, Directrice Générale Adjointe des Services chargée des Ressources Humaines,  
Mme HECTOR, Directrice Générale des Services Techniques,  
Mme CHAUVET, Directrice Générale Adjointe des Services chargée de la cohésion territoriale,  
Mme KEMPENICH, Directrice des Finances.

Après l'appel nominatif des Conseillers Communautaires, M. le Président a ouvert la séance.

Ensuite, il a proposé de passer à l'examen des différents points inscrits à l'ordre du jour.

**Approbation du compte-rendu de la dernière séance plénière :**

Aucune observation n'ayant été présentée, le compte-rendu de la séance plénière du 23 avril 2026 est adopté et signé séance tenante.

## Liste des délibérations adoptées par le Conseil Communautaire dans sa séance plénière du 21 mai 2026

### 01. Administration générale

#### 01.1 *Modification de la délibération portant détermination du nombre de vice-président et des autres membres du bureau*

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De maintenir le nombre de vice-présidents à 15 ;

De porter le nombre des autres membres du bureau à 30 (au lieu de 28).

#### 01.2 *Election de membres supplémentaires du bureau*

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De maintenir la composition du bureau telle que décidée en séance du 23 avril 2026 et rappelée ci-après :

M. Marc ZINGRAFF, Président  
Mme Patricia MOMPER, 1ère Vice-présidente  
M. Denis PEIFFER, 2e Vice-président  
M. Pascal WEISLINGER, 3e Vice-président  
M. Michaël FREYERMUTH, 4e Vice-président  
M. Jean-Claude CUNAT, 5e Vice-président  
M. Daniel MULLER, 6e Vice-président  
M. Durkut CAN, 7e Vice-président  
M. Pierre-Jean DIDOT, 8e Vice-président  
M. Christophe GAUER, 9e Vice-président  
M. Jean-Luc EBERHART, 10e Vice-président  
M. Christophe HOFFMANN, 11e Vice-président  
M. Claude DECKER, 12e Vice-président  
Mme Christine CARAFA, 13e Vice-présidente  
M. Christophe MULLER, 14e Vice-président  
M. Hubert BOURING, 15e Vice-président

M. Didier BLAISE, Maire de Kappelkingen, 16e membre du Bureau  
M. Bernard BORDÉ, Maire de Grundviller, 17e membre du Bureau  
M. Bernard CLAVÉ, Maire de Holving, 18e membre du Bureau  
M. Daniel CLÉMENT, Maire de Saint-Jean-Rohrbach, 19e membre du Bureau  
M. Ludovic ESTREICH, Maire de Kirviller, 20e membre du Bureau  
M. Bernard FOUILHAC-GARY, Maire de Zetting, 21e membre du Bureau  
M. Armand GILLET, Maire de Hilsprich, 22e membre du Bureau  
Mme Maryse GRCIC, Maire de Bliesbruck, 23e membre du Bureau  
M. Henri HAXAIRE, Maire de Willerwald, 24e membre du Bureau  
M. Joseph HENRION, Maire de Frauenberg, 25e membre du Bureau  
M. Jean-Philippe LACROIX, Maire de Loupershouse, 26e membre du Bureau

M. Philippe LEGATO, Maire de Ippling, 27e membre du Bureau  
M. Freddy LITTY, Maire de Richeling, 28e membre du Bureau  
M. Jean-Pierre MULLER, Maire de Hazembourg, 29e membre du Bureau  
M. Vivien MULLER, Maire de Neufgrange, 30e membre du Bureau  
M. Fabien PEIFER, Maire de Woelfling-lès-Sarreguemines, 31e membre du Bureau  
M. Franck PHILIPPI, Maire de Wiesviller, 32e membre du Bureau  
M. Jeannine QUODBACH, Maire de Rémering-lès-Puttelange, 33e membre du Bureau  
M. Bernard ROHR, Maire de Wittring, 34e membre du Bureau  
M. Roland ROTH, Maire de Blies-Guersviller, 35e membre du Bureau  
M. Hervé RUFF, Maire de Guebenhouse, 36e membre du Bureau  
M. Sébastien SCHMITT, Maire de Siltzheim, 37e membre du Bureau  
M. Laurent SLAVIK, Maire de Lixing-lès-Rouhling, 38e membre du Bureau  
M. Pascal TARILLON, Maire de Blies-Ebersing, 39e membre du Bureau  
M. Christophe THIEL, Maire de Nelling, 40e membre du Bureau  
M. Bruno VINCKEL, Maire du Val-de-Guéblange, 41e membre du Bureau  
M. Philippe WAGNER, Maire de Ernestviller, 42e membre du Bureau  
M. Yves ZINS, Maire de Sarreinsming, 43e membre du Bureau

De proclamer Mme Muriele BREITENBACH, élue 44e membre du Bureau et la déclarer installée.

De proclamer Mme Martine SCHAUB, élue 45e membre du Bureau et la déclarer installée.

### **01.3 Répartition des indemnités de fonction attribuées au Président, aux Vice-présidents, aux conseillers délégués et aux membres du bureau**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

Que Monsieur le Président perçoit une indemnité de 100 % de l'indice brut terminal,

Que Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents perçoivent une indemnité correspondant à 35,70 % de l'indice brut terminal,

Que Mesdames et Messieurs les conseillers délégués perçoivent une indemnité correspondant à 6 % de l'indice brut terminal,

Que Mesdames et Messieurs les membres du bureau qui ne sont ni Vice-Président, ni conseiller délégué perçoivent une indemnité correspondant à 3 % de l'indice brut terminal,

Qu'en cas de cumul de mandats, un écrêtement est appliqué aux élus concernés conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

Que les indemnités ainsi fixées seront versées au plus tôt à partir du lendemain de la présente décision et, s'agissant des Vice-présidents et des Conseillers délégués, à effet à la date de notification de l'arrêté fixant les délégations qui leur sont attribuées,

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2026.

#### **01.4 Création des commissions thématiques**

##### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De créer les six commissions thématiques intercommunales suivantes pour la durée du mandat 2026-2032 :

1. **Commission Finances :**  
Finances - Fiscalité - Fonds de concours - Personnel - Assurances – Domaine ;
2. **Commission Développement économique :**  
Activités économiques - Gestion des zones d'activités – SEML Sarreguemines Confluences - Aides aux entreprises – Très haut débit (dans les zones d'activités) - Enseignement supérieur et formation
3. **Commission Aménagement du territoire :**  
Urbanisme - Transports - Pistes cyclables – Affaires transfrontalières – Tourisme – Enjeux agricoles
4. **Commission Environnement et Patrimoine :**  
Développement durable - Assainissement – Eau potable - Lutte contre les inondations/GEMAPI – Déchets ménagers et assimilés - Fourrière animale – Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) – Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)
5. **Commission Sports – Culture :**  
Équipements sportifs - Médiathèque et réseau de lecture publique - Animations – Communication - Fonds de concours « équipements sportifs » - Université populaire
6. **Commission Cohésion territoriale et sociale :**  
Politique de cohésion territoriale - Habitat – Gens du voyage – Petite enfance – Santé – Chantier d'insertion

D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à la mise en place et à l'organisation de ces commissions.

#### **01.5 Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la commission MAPA (Marchés passés selon la Procédure Adaptée)**

##### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De déclarer membres de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission MAPA (marchés passés selon la procédure adaptée), à caractère permanent, auprès de M. le Président de la Communauté d'Agglomération en qualité de président de droit, ou son remplaçant désigné par arrêté du Président, les membres suivants :

##### Membres titulaires :

1. Christophe HOFFMANN
2. Jean-Luc EBERHART
3. Pascal WEISSLINGER
4. Daniel MULLER
5. Denis PEIFFER

##### Membres suppléants :

1. Hubert BOURING
2. Michaël FREYERMUTH
3. Durkut CAN
4. Christophe MULLER
5. Patricia MOMPER

De préciser que ces commissions auront compétence pour :

- l'attribution des marchés formalisés et leurs éventuelles modifications (décisions modificatives, avenants), concernant la commission d'appel d'offres ;
- donner un avis relatif aux marchés passés selon des procédures adaptées (art. L2123-1 du CCP), si elle est saisie, concernant la commission MAPA.

De charger le Président de prendre toutes les mesures nécessaires.

### **01.6 Constitution de la commission de délégation de service public (DSP) et désignation des membres**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'approuver la création d'une commission de délégation de service public (DSP) pour la durée du mandat 2026-2032,

De désigner les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants suivants pour siéger au sein de la Commission Délégation de service public, étant entendu que ces membres siègent au sein de l'assemblée délibérante de l'EPCI, présidée par le Président ou son/sa représentant(e) qui sera désigné(e) par arrêté du Président :

- Membres titulaires :

1. M. Michaël FREYERMUTH
2. Mme Christine CARAFA
3. M. Durkut CAN
4. M. Claude DECKER
5. M. Pascal WEISSLINGER

- Membres suppléants :

1. M. Yves ZINS
2. M. Laurent SLAVIK
3. M. Sébastien SCHMITT
4. Mme Pénélope HEYMES
5. Mme Christiane HECKEL

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

### **01.7 Composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De créer la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour la durée du mandat 2026-2032,

De dire que les membres issus du collège des élus seront au nombre de 6 titulaires et 6 suppléants

De désigner les conseillers communautaires suivants :

- Membres titulaires :
  1. M. Marc ZINGRAFF, Président titulaire
  2. M. Michaël FREYERMUTH
  3. Mme Christine CARAFA
  4. M. Durkut CAN
  5. M. Claude DECKER
  6. M. Christophe MULLER
  
- Membres suppléants :
  1. M. Hubert BOURING, Président suppléant
  2. M. Jean-François AMMER
  3. Mme Corinne THINNES
  4. M. Fabien PEIFER
  5. M. Bernard ROHR
  6. M. Pascal TARILLON

De désigner les associations suivantes comme membres de la CCSPL et d'acter leur représentativité au sein de la CCSPL comme suit :

1. Un représentant de l'Association des Paralysés de France
2. Un représentant d'UFC Consommateurs

D'autoriser le Président à désigner les représentants associatifs par arrêté,

D'autoriser le Président ou son suppléant en cas d'empêchement à prendre toutes les dispositions nécessaires au fonctionnement de cette commission.

### **01.8.1 Agence France Locale (AFL) - Désignation des représentants**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner M. Marc ZINGRAFF en sa qualité de Président, en tant que représentant titulaire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, et M. Christophe HOFFMANN, en sa qualité de Vice-Président, en tant que représentant suppléant de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale,

D'autoriser le représentant titulaire ou suppléant de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions,

D'autoriser le Président à prendre et/ou signer toutes les mesures et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **01.8.2 Agence France Locale (AFL) - octroi de la garantie**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'octroyer la garantie de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les bénéficiaires) :

- Le montant maximal de la garantie pouvant être consentie est égal au montant maximal des emprunts que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences est autorisée à souscrire,
- La durée maximale de la garantie correspond à la durée du plus long des emprunts souscrits par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours,
- La garantie peut être appelée par chaque bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou plusieurs bénéficiaires ou par la Société Territoriale,
- Si la garantie est appelée la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé dans un délai de cinq jours ouvrés,
- Le nombre de garanties octroyées par conseil communautaire sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget et le montant maximal de chaque garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement

D'autoriser M. Marc ZINGRAFF, Président ou son représentant dûment habilité à signer le ou les engagements de garantie pris par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences pendant la durée du mandat, dans les conditions définies ci-dessus conformément aux modèles aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la garantie annexée à la présente délibération,

D'autoriser le Président à prendre et/ou signer toutes les mesures et tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **01.9 Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) : Création et composition**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De créer une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) entre la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ses communes membres, pour la durée du mandat, composée de 40 membres,

D'arrêter la composition de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées comme suit :

- 3 représentants pour la Ville de Sarreguemines,
- 1 représentant pour chaque autre commune,

De demander à chaque commune membre de désigner au sein de son conseil municipal son ou ses représentants qui siègera(ront) au sein de la CLECT, étant entendu que cette nomination fera l'objet d'une délibération du conseil municipal,

D'arrêter la liste nominative des représentants lors d'un prochain Conseil communautaire,

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires à la création, à la mise en place et au fonctionnement de la CLECT jusqu'à ce que les membres de celle-ci élisent un Président et un vice-Président parmi ses membres lors de sa réunion d'installation.

**01.10 Désignation des représentants à la SEML Sarreguemines Confluences (Société d'Economie Mixte Locale)**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner comme délégués de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein de la Société d'Economie Mixte Locale Sarreguemines Confluences,

1. M. Marc ZINGRAFF
2. M. Pierre-Jean DIDIOT
3. M. Daniel MULLER
4. M. Christophe MULLER
5. M. Claude DECKER
6. M. Christophe GAUER
7. M. Hubert BOURING
8. M. Franck PHILIPPI

De charger le Président de signer tout document et d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

**01.11 Désignation des représentants au sein de Moselle Attractivité**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner au sein de l'agence « Moselle Attractivité » pour le mandat 2026-2032 :

- M. Marc ZINGRAFF, en sa qualité de Président, en tant que délégué titulaire,
- M. Pierre-jean DIDIOT, en tant que délégué suppléant,

De charger le Président ou le Vice-président délégué au développement économique d'engager toutes les démarches et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

**01.12 Désignation des membres du comité "Aide Intercommunale à l'Investissement" (A2I)**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner au sein du Comité A2i pour le mandat 2026-2032 les conseillers communautaires suivants :

1. M. Marc ZINGRAFF
2. Mme Patricia MOMPER
3. M. Pierre-Jean DIDIOT
4. M. Jean-Claude CUNAT

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

**01.13 Désignation d'un représentant du Président à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner, au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC), M. Pierre-Jean DIDIOT en tant que représentant de Monsieur le Président, qui pourra siéger à la place de ce dernier en cas d'empêchement de Monsieur le Président, représentant de droit de l'EPCI au sein de ladite commission,

D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à cet effet.

**01.14 Désignation d'un représentant au Comité Local pour l'Emploi (CLE)**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner Monsieur Jean-Claude CUNAT en qualité de représentant titulaire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein du Comité Local pour l'Emploi,

De désigner, Monsieur Pierre-Jean DIDIOT en qualité de représentant suppléant,

D'autoriser Monsieur le Président à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**01.15 Désignation des représentants au Conseil d'Administration de la Sodevam**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner M. Marc ZINGRAFF comme représentant titulaire pour représenter la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein du Conseil d'Administration, de l'assemblée spéciale des collectivités locales actionnaires et de l'assemblée générale de la SODEVAM, et M. Pierre-Jean DIDIOT pour le suppléer dans ces fonctions en cas d'empêchement.

**01.16 Désignation des représentants au sein de la Mission Locale**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner au sein de la Mission Locale du bassin d'emploi de Sarreguemines pour représenter la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences :

1. M. Marc ZINGRAFF
2. M. Denis PEIFFER
3. Mme Christine CARAFA
4. Mme Patricia MOMPER
5. M. Jean-Claude CUNAT
6. Mme Bernadette NIKLAUS

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

**01.17 Désignation des représentants au sein de l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF)**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner comme représentants au sein de l'AVUF pour la durée du mandat et sous réserve du renouvellement annuel de l'adhésion à l'AVUF :

- Titulaire : M. Jean-Claude CUNAT
- Suppléant : M. Arnaud JECHOUX

De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

**01.18 Désignation des délégués au sein du Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) de Moselle-Est**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner au Conseil de l'Institut Universitaire de Technologie de Moselle-Est :

- Titulaire : M. Jean-Claude CUNAT
- Suppléant : M. Bernard FOUILHAC-GARY

De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

**01.19 Désignation d'un représentant au sein de l'association pour la promotion de l'Institut Supérieur Franco-Allemand des Techniques et d'Economie (ISFATES)**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner M. Christophe GAUER en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein de l'association pour la promotion de l'ISFATES,

De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

**01.20 Désignation des représentants aux Conseils d'Administration des collèges**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner comme suit les représentants des Conseils d'Administration des collèges suivants :

- Collège Fulrad de Sarreguemines
  - Titulaire : M. Bernard ROHR
  - Suppléant : M. Jean-Philippe LACROIX

- Collège Himmelsberg de Sarreguemines
  - Titulaire : Mme Christine CARAFA
  - Suppléant : M. Hubert BOURING
- Collège Jean Jaurès de Sarreguemines
  - Titulaire : M. Bernard FOUILHAC-GARY
  - Suppléant : M. Bernard ROHR
- Collège Val de Sarre de Grosbliederstroff
  - Titulaire : M. Laurent SLAVIK
  - Suppléante : Mme Barbara MULLER
- Collège Robert Doisneau de Sarralbe
  - Titulaire : M. Bruno VINCKEL
  - Suppléant : M. Henri HAXAIRE
- Collège Jean-Baptiste Eblé de Puttelange-aux-Lacs
  - Titulaire : Mme Jeannine QUODBACH
  - Suppléant : M. Claude DECKER

De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

**01.21 Désignation des représentants aux Conseils d'Administration des lycées**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner comme suit les représentants des Conseils d'Administration des lycées suivants :

- Lycée Henri Nominé
  - Titulaire : M. Jean-Claude CUNAT
  - Suppléant : M. Bernard ROHR
- Lycée Jean de Pange :
  - Titulaire : M. Bruno VINCKEL
  - Suppléant : M. Michaël FREYERMUTH
- Lycée Simon Lazard :
  - Titulaire : M. Michaël FREYERMUTH
  - Suppléante : Mme Christine CARAFA

De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

**01.22 Désignation des délégués au sein de l'association de l'Université Populaire Sarreguemines Confluences**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner comme représentants de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein de l'association de l'Université Populaire Sarreguemines Confluences :

Titulaires :

1. M. Jean-Claude CUNAT
2. Mme Patricia MOMPER
3. Mme Christine CARAFA
4. M. Bernard FOUILHAC-GARY
5. Mme Evelyne FIRTION
6. Mme Jeannine QUODBACH
7. Mme Hélène CLEMENT
8. Mme Nathalie SPANIOL-SCHOUVER
9. Mme Sophia MATTA

Suppléants :

1. Mme Martine SCHAUB
2. M. Stéphane ZANGA
3. M. Dominique CHARPENTIER
4. Mme Murièle BREITENBACH

De charger le Président de l'exécution de la présente délibération.

**01.23 Désignation des délégués au Syndicat Mixte de Transport et de Traitement des Déchets Ménagers de Moselle Est (SYDEME)**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner les 9 délégués titulaires suivants au Comité syndical du SYDEME :

1. M. Christophe MULLER
2. M. Jean-François AMMER
3. M. Marc ZINGRAFF
4. M. Laurent SLAVIK
5. Mme Christiane HECKEL
6. M. Freddy LITTY
7. M. Daniel CLEMENT
8. M. Bernard CLAVE
9. M. Bernard BORDE

De désigner les 9 délégués suppléants suivants au Comité syndical du SYDEME :

1. M. Didier BLAISE
2. M. Jean-Pierre MULLER
3. M. Durkut CAN
4. Mme Barbara MULLER
5. M. Hervé RUFF
6. M. Armand GILLET
7. M. Dominique CHARPENTIER
8. M. Pascal TARILLON
9. M. Stéphane ZANGA

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

**01.24 Désignation des membres de la Commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du Programme local de prévention des déchets et assimilés (PLPDMA)**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner les nouveaux membres de la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) du PLPDMA de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

De désigner en qualité de membres titulaires :

1. M. Christophe MULLER
2. M. Denis PEIFFER
3. M. Hubert BOURING
4. M. Freddy LITTY

De désigner en qualité de membres suppléants :

1. M. Bernard CLAVE
2. M. Dominique CHARPENTIER
3. M. Pascal TARILLON
4. M. Jean-Luc NEUMANN

D'autoriser le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

**01.25 Désignation des représentants au sein du comité de pilotage du Contrat Local de Santé (CLS)**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner pour siéger au sein du Comité de Pilotage du Contrat Local de Santé (CLS) de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences :

1. Mme Christine CARAFA
2. M. Michaël FREYERMUTH
3. M. Denis PEIFFER
4. M. Marc ZINGRAFF
5. Mme Corinne THNNES
6. Mme Sophia MATTA
7. Mme Evelyne FIRTION
8. M. Joseph HENRION
9. M. Hubert BOURING
10. M. Bernard ROHR

D'autoriser le Président à prendre toutes les dispositions nécessaires au fonctionnement de ce comité de pilotage.

**01.26 Désignation des représentants au sein des Conseils de Surveillance du Centre Hospitalier Robert Pax et du Centre Hospitalier Spécialisé de Sarreguemines**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner comme représentants de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Robert Pax :

1. Mme Christine CARAFA
2. M. Daniel MULLER

De désigner comme représentants de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein du Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier Spécialisé de Sarreguemines :

1. M. Michaël FREYERMUTH
2. M. Bernard ROHR

D'autoriser le Président à prendre l'ensemble des mesures nécessaires à l'application de la présente délibération.

**01.27 Composition et désignation des membres du conseil d'exploitation de la régie des transports urbains**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De fixer la composition du conseil d'exploitation de la régie des transports urbains comme suit :

- 4 représentants titulaires de la Communauté d'Agglomération :
  1. M. Michaël FREYERMUTH
  2. M. Sébastien JUNG
  3. M. Eric SCHORUNG
  4. M. Jean-Marc SCHWARTZ
- 2 représentants suppléants de la Communauté d'Agglomération :
  1. M. Pascal TARILLON
  2. Mme Laurence MUNIER
- 3 représentants de la société civile en lien avec les transports urbains :
  1. Un membre local de l'APF (Association des Paralysés de France) ou à défaut une personne à mobilité réduite utilisant le réseau Cabus,
  2. Un membre de la FNAUT (Fédération Nationale des Usagers des Transports) ou à défaut un abonné régulier du réseau Cabus,
  3. Un représentant d'un établissement de l'enseignement secondaire pour la communauté éducative.

D'autoriser le Président à désigner les représentants de la société civile par arrêté,

D'autoriser le Président à prendre toutes dispositions pour l'installation de ce conseil d'exploitation.

**01.28 Désignation des délégués au Groupement des Autorités Responsables de Transport**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner pour siéger au sein de l'Assemblée Générale du Groupement des Autorités Responsables de Transport (GART) en tant que représentants de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences :

- M. Michaël FREYERMUTH comme délégué titulaire
- M. Fabien PEIFER comme délégué suppléant.

De charger le Président d'engager les démarches nécessaires à cet effet.

**01.29 Désignation d'un représentant au sein de l'association Grand Est Mobilité Electrique (GEME)**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner M. Michaël FREYERMUTH pour représenter la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein de l'association Grand Est Mobilité Electrique (GEME),

De charger le Président d'engager les démarches nécessaires à cet effet.

**01.30 Composition et désignation des membres de la Commission d'accès au service de transport pour les personnes à mobilité réduite (TPMR)**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De renouveler la commission d'accès chargée d'examiner les demandes d'utilisation du service de transport spécifique dédié aux personnes à mobilité réduite (TPMR),

De fixer la composition de cette commission d'accès comme suit :

- 3 représentants de la Communauté d'Agglomération, étant noté que le Président de la commission sera l'un de ces représentants et aura voix prépondérante :
  1. M. Michaël FREYERMUTH
  2. M. Jean-Marc SCHWARTZ
  3. Mme Bernadette NIKLAUS
- 1 représentant local de l'Association des Paralysés de France (APF) ou un usager du service TPMR
- 1 médecin référent
- 1 représentant de l'exploitant du service TPMR (avec voix consultative)

D'autoriser le Président à procéder à la désignation des trois représentants non élus par arrêté,

D'autoriser le Président à effectuer les démarches nécessaires pour constituer et installer la commission d'accès au service TPMR.

### **01.31 Désignation de représentants pour siéger à la Commission Intercommunale pour l'Accessibilité**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner les huit représentants du Conseil Communautaire à la Commission Intercommunale d'accessibilité comme suit :

1. Christine CARAFA, présidente de la commission
2. Daniel MULLER
3. Michaël FREYERMUTH
4. Jean-Luc EBERHART
5. Corinne THINES
6. Pascal TARILLON
7. Murièle BREITENBACH
8. Laurence MUNIER

De charger le Président de toutes les démarches pour constituer cette commission et de l'autoriser à procéder à la nomination des représentants des différents organismes et des usagers par arrêté, à savoir :

- 1 représentant des handicapés moteurs : Association des Paralysés de France (APF)
- 1 représentant des handicapés mentaux : UDAF – AFAEI
- 1 représentant des handicapés sourds : Institut National des Jeunes Sourds (INJS)
- 1 représentant des associations de personnes âgées
- 1 représentant des employeurs
- 1 représentant des salariés
- 2 représentants des usagers (centre nautique, transports urbains)

### **01.32 Désignation des délégués au sein de l'Eurodistrict SaarMoselle et du comité de sélection de la zone fonctionnelle**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner pour siéger au sein de l'assemblée du GECT SaarMoselle,

- Comme délégués communautaires titulaires :
  1. M. Marc ZINGRAFF
  2. Mme Christine CARAFA
  3. M. Christophe GAUER
  4. M. Pascal WEISLINGER
  5. M. Christophe MULLER
  6. M. Hubert BOURING
- Comme délégués communautaires suppléants :
  1. M. Guy ROSSLER
  2. M. Jean-Claude CUNAT
  3. M. Laurent SLAVIK
  4. Mme Maryse GRCIC
  5. Mme Nathalie SPANIOL-SCHOUVER
  6. M. Bernard ROHR

De désigner pour siéger au sein du comité de sélection de la zone fonctionnelle SaarMoselle,

- Comme délégué communautaire titulaire : M. Marc ZINGRAFF
- Comme délégué communautaire suppléant : M. Christophe GAUER

D'autoriser le Président à prendre toutes dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération.

**01.33 Désignation des représentants au Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines (SMAS)**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner, pour siéger au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines,

En tant que délégués titulaires :

1. Marc ZINGRAFF
2. Patricia MOMPER
3. Michaël FREYERMUTH
4. Jean-Luc EBERHART
5. Bernard FOUILHAC-GARY
6. Pascal WEISSLINGER
7. Daniel MULLER
8. Pierre-Jean DIDIOT
9. Claude DECKER
10. Christophe MULLER
11. Hubert BOURING
12. Bernard BORDE
13. Bernard CLAVE
14. Daniel CLEMENT
15. Ludovic ESTREICH
16. Armand GILLET
17. Maryse GRCIC
18. Henri HAXAIRE
19. Jean-Philippe LACROIX
20. Philippe LEGATO
21. Freddy LITTY
22. Vivien MULLER
23. Fabien PEIFER
24. Franck PHILIPPI
25. Jeannine QUODBACH
26. Bernard ROHR
27. Roland ROTH
28. Hervé RUFF
29. Sébastien SCHMITT
30. Laurent SLAVIK
31. Pascal TARILLON
32. Christophe THIEL
33. Philippe WAGNER
34. Yves ZINS

En tant que délégués suppléants :

1. Denis PEIFFER
2. Joseph HENRION
3. Bruno VINCKEL
4. Didier BLAISE
5. Jean-Pierre MULLER
6. Eric SCHORUNG
7. Arnaud JECHOUX
8. Laurence MUNIER
9. Durkut CAN
10. Martine SCHAUB
11. Virginie BLAZY
12. Jean-Claude CUNAT
13. Natacha SCHEFFER
14. Christophe GAUER
15. Christophe HOFFMANN
16. Christine CARAFA
17. Bernadette NIKLAUS
18. Stéphane ZANGA

De charger le Président ou le Vice-Président délégué de l'exécution de la présente délibération.

**01.34 Désignation des représentants au Comité de Programmation LEADER 2023-2027**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner au sein du Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale LEADER du Syndicat Mixte de l'Arrondissement de Sarreguemines pour la période de programmation 2023-2027,

Les membres titulaires suivants :

1. M. Christophe GAUER
2. Mme Patricia MOMPER
3. M. Marc ZINGRAFF
4. M. Pascal WEISLINGER
5. Mme Christine CARAFA
6. M. Hubert BOURING

Les membres suppléants suivants :

1. M. Bernard FOUILHAC-GARY
2. Mme Marie-Thérèse HEYMES MUHR
3. Mme Evelyne FIRTION
4. M. Bernard CLAVE
5. Mme Barbara MULLER
6. M. Bernard ROHR

De charger le Président de prendre toutes mesures nécessaires à cet effet.

**01.35 Désignation des représentants au sein des instances de la SEM Sarreguemines Confluences Habitat (SCH)**

**Décide**  
à l'unanimité des voix,

De désigner les représentants suivants pour siéger au titre de la CASC au sein des instances de la SEM « Sarreguemines Confluences Habitat » :

**Conseil d'Administration :**

1. M. Denis PEIFFER
2. Mme Patricia MOMPER
3. M. Marc ZINGRAFF
4. M. Michaël FREYERMUTH
5. Mme Sophia MATTA
6. Mme Marie-Thérèse HEYMES MUHR
7. M. Bernard FOUILHAC-GARY
8. M. Durkut CAN
9. Mme Barbara MULLER
10. Mme Martine SCHAUB
11. M. Yves ZINS

**Assemblée Générale :**

M. Marc ZINGRAFF

**Comité de coordination :**

Titulaire : M. Marc ZINGRAFF  
Suppléant : M. Denis PEIFFER

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

**01.36 Désignation des représentants au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH)**

**Décide**  
à l'unanimité des voix,

De désigner M. Denis PEIFFER en tant que suppléant du Président au sein du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement,

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

**01.37 Désignation du représentant au sein des instances de l'ADIL 57**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner M. Denis PEIFFER pour représenter la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein des instances de l'ADIL 57,

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

**01.38 Désignation des représentants au sein des Commissions d'Attributions des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) des bailleurs sociaux**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner M. Denis PEIFFER comme suppléant au Président de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein des Commissions d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL) de Moselis, Vivest et Sarreguemines Confluences Habitat, pour l'attribution des logements situés sur le territoire communautaire,

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

**01.39 Désignation des représentants au sein du Comité de Pilotage du Programme Local de l'Habitat (PLH)**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner, pour siéger au sein du collège des représentants des communes du Comité de Pilotage du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, les membres suivants :

- Denis PEIFFER
- Patricia MOMPER
- Martine SCHAUB
- Bernard BORDE

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

**01.40 Désignation des délégués à l'Établissement Public Foncier Grand Est (EPFGE)**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner au sein du conseil d'administration de l'EPF Grand Est :

Mme Patricia MOMPER comme déléguée titulaire,  
M. Pierre-Jean DIDOT comme délégué suppléant,

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

**01.41 Adhésion à l'Agence d'Urbanisme d'Agglomérations de Moselle (AGURAM) et désignation de représentants pour siéger aux instances de l'AGURAM en 2026**

**Décide**  
à l'unanimité des voix,

D'approuver l'adhésion à l'AGURAM pour l'année 2026,

De désigner les représentants suivants pour siéger aux instances de l'AGURAM :

1. Mme Patricia MOMPER
2. M. Pierre-Jean DIDIOT

De charger le Président de prendre toutes mesures nécessaires à cet effet.

**01.42 Désignation des membres du Conseil d'exploitation de la régie du golf communautaire**

**Décide**  
à l'unanimité des voix,

De déterminer la composition du Conseil d'exploitation de la régie du golf comme suit :

**Conseillers communautaires titulaires :**

1. Michaël FREYERMUTH
2. Pascal WEISSLINGER
3. Jean-Luc EBERHART
4. Hubert BOURING
5. Pierre-Jean DIDIOT
6. Jean-Marc SCHWARTZ

**Conseillers communautaires suppléants :**

1. Arnaud JECHOUX
2. Christiane HECKEL
3. Dominique CHARPENTIER
4. Natacha SCHEFFER
5. Laurence MUNIER
6. Eric SCHORUNG

**Représentants experts :**

1. Un membre du golf de nationalité française
2. Un membre du golf de nationalité allemande
3. Un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire ou de l'administration de l'Education Nationale
4. Un représentant de la Ligue lorraine de golf ou de la Fédération française de golf.

D'autoriser le Président à désigner les représentants experts par arrêté.

**01.43 Composition du comité de direction de l'EPIC - Office de tourisme communautaire**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner en qualité de représentants de la Communauté d'Agglomération au sein de l'EPIC Office de tourisme communautaire Sarreguemines Confluences, pour la durée de leur mandat :

En tant que titulaires :

1. Hubert BOURING
2. Jean-Luc EBERHART
3. Christiane HECKEL
4. Sébastien JUNG
5. Jeannine QUODBACH
6. Pascal WEISSLINGER
7. Michaël FREYERMUTH
8. Bernard FOUILHAC-GARY
9. Bernard CLAVE
10. Fabien PEIFER
11. Vivien MULLER
12. Claude DECKER

En tant que suppléants :

1. Jean-Marc SCHWARTZ
2. Bernadette NIKLAUS
3. Guy ROSSLER
4. Nathalie SPANIOL-SCHOUVER
5. Martine SCHAUB
6. Jean-Luc NEUMANN
7. Armand GILLET
8. Denis PEIFFER
9. Natacha SCHEFFER
10. Céline FOSSE
11. Stéphane ZANGA
12. Néant

De désigner en qualité de représentants des socio-professionnels au sein de l'EPIC Office de tourisme communautaire Sarreguemines Confluences, pour la durée du mandat communautaire :

En tant que titulaires :

1. M. Christophe MOURER (gîte, Neufgrange)
2. M. Jean-Yves HAUS (Port plaisance Sarreguemines)
3. M. Raymond LEHMANN (maison des arts et traditions de Rouhling)
4. M. Paul PETIT (ancien directeur du parc de Bliesbruck)
5. M. Alain PRZYBYLSKI (Club canoë Grosbliederstroff)
6. M. Michel KANY (meublés Frauenberg)
7. M. Denis HILTE (Club canoë Sarreguemines)
8. M. Valentin FERSING (association du Steinhart, environnement)
9. M. Gilles WEISKIRCHER (Association Confluences, environnement)
10. M. Michel CHATZ (Mos4ailes, parapente, St-Jean-Rohrbach)
11. Mme KLEIN (Meublé L'Antre 2, Rémelfing)

En tant que suppléants :

3. Mme SANITATE (renouvellement)
9. M. Denis BOUR, Association Confluences, conférencier historien
10. Mme Françoise MASSING (AASCPF, château de Frauenberg)
11. Mme PARELLA (Le Blies Art, meublé Sarreguemines)

De charger le Président ou le Vice-Président délégué de l'exécution de la présente délibération.

**01.44 Désignation des représentants au sein de l'association du Bassin Touristique de la Sarre et de la Marne au Rhin - Terres d'Oh!**

**Décide**  
à l'unanimité des voix,

De désigner pour siéger au sein des instances de l'association du « Bassin Touristique de la Sarre et de la Marne au Rhin »,

- comme délégué titulaire : M. Hubert BOURING
- comme déléguée suppléante : Mme Christiane HECKEL

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

**01.45 Représentants de l'association transfrontalière VITA FUTURA Bliesbruck-Reinheim**

**Décide**  
à l'unanimité des voix,

De désigner pour siéger au sein des instances de l'association VITA FUTURA :

- Un délégué titulaire : M. Christophe GAUER
- Un délégué suppléant : M. Hubert BOURING

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

**01.46 Désignation d'un représentant à la Saarland Thermen Resort Rilchingen GmbH**

**Décide**  
à l'unanimité des voix,

De désigner M. Marc ZINGRAFF, Président, en qualité de représentant de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein du Conseil de Surveillance de la Société « Saarland Thermen Resort Rilchingen GmbH »,

De désigner M. Pascal WEISSLINGER en qualité de suppléant,

D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **01.47 Désignation des délégués au sein de l'association Mosaik Cristal Télévision**

##### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner comme délégués au sein de l'association Mosaik Cristal Télévision :

- |                        |                               |
|------------------------|-------------------------------|
| 1. Patricia MOMPER     | 11. Laurent SLAVIK            |
| 2. Jean-Claude CUNAT   | 12. Bernard ROHR              |
| 3. Marc ZINGRAFF       | 13. Freddy LITTY              |
| 4. Hubert BOURING      | 14. Nathalie SPANIOL-SCHOUVER |
| 5. Christophe GAUER    | 15. Vivien MULLER             |
| 6. Denis PEIFFER       |                               |
| 7. Christophe MULLER   |                               |
| 8. Evelyne FIRTION     |                               |
| 9. Arnaud JECHOUX      |                               |
| 10. Michael FREYERMUTH |                               |

D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à cet effet.

#### **01.48 Désignation des représentants à Moselle Fibre**

##### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner M. Christophe GAUER comme délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein du comité syndical de MOSELLE FIBRE,

De désigner M. Jean-Luc EBERHART comme délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein du comité syndical de MOSELLE FIBRE,

De charger le Président d'engager toutes les démarches nécessaires à cet effet.

#### **01.49 Désignation des représentants au sein de l'Association des Villes et Collectivités pour les Communications Electroniques et l'Audiovisuel (AVICCA)**

##### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner M. Christophe GAUER comme délégué titulaire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein de l'AVICCA,

De désigner M. Jean-Luc EBERHART comme délégué suppléant de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein de l'AVICCA,

De charger le Président d'engager les démarches nécessaires à cet effet.

**01.50 Désignation du représentant au sein du Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) pour la compétence Entretien et Aménagement de cours d'eau pour la commune de SILTZHEIM**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner comme délégué auprès du SDEA pour la partie de son territoire correspondant au ban communal de SILTZHEIM et pour la compétence relative à l'alinéa 2° de l'article L.211-7 I du Code de l'Environnement « entretien et l'aménagement des cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau ; y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau » :

M. Sébastien SCHMITT

D'autoriser le Président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision.

**01.51 Désignation des représentants au sein du Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) pour la compétence Assainissement concernant les communes de Kalhausen et de Kirviller**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner comme délégué auprès du SDEA pour la partie de son territoire correspondant au ban communal de KALHAUSEN pour la compétence Assainissement et Eaux Pluviales :

M. Michaël FREYERMUTH

De désigner comme délégué auprès du SDEA pour la partie de son territoire correspondant au ban communal de KIRVILLER pour la compétence Assainissement et Eaux Pluviales :

M. Ludovic ESTREICH

D'autoriser le Président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision.

**01.52 Désignation des représentants au sein du Syndicat Mixte des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle (SDEA) pour une partie de la compétence Grand Cycle de l'Eau (alinéas 1 et 12)**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner pour la compétence Grand Cycle de l'Eau partiellement transférée (alinéa 1° et 12° uniquement) les délégués suivants :

1. M. Claude DECKER (pour Puttelange-aux-Lacs),
2. M. Pascal TARILLON (pour Blies-Ebersing),
3. M. Roland ROTH (pour Blies-Guersviller),
4. M. Joseph HENRION (pour Frauenberg),
5. M. Pascal WEISLINGER (pour Grosbliederstroff),
6. Mme Maryse GRCIC (pour Bliesbruck),

7. M. Bernard CLAVE (pour Holving),
8. M. Jean-Claude FELD (pour Hundling)
9. M. Philippe LEGATO (pour Ippling),
10. M. Laurent SLAVIK (pour Lixing-les-Rouhling),
11. M. Jean-Philippe LACROIX (pour Loupershouse),
12. M. Hubert BOURING (pour Rémelfing),
13. M. Guy ROSSLER (pour Sarralbe),
14. M. Franck PHILIPPI (pour Wiesviller),
15. M. Bernard ROHR (pour Wittring),
16. M. Bernard FOUILHAC-GARY (pour Zetting),
17. M. Michaël FREYERMUTH (pour Kalhausen),
18. M. Marc ZINGRAFF (pour Sarreguemines),
19. M. Yves ZINS (pour Sarreinsming),
20. Mme Jeanine QUODBACH (pour Rémering-lès-Puttelange),
21. M. Daniel CLEMENT (pour Saint-Jean-Rohrbach).

De désigner pour la compétence Grand Cycle de l'Eau, parmi ces délégués, un Conseiller Territorial pour le Territoire Bassin Versant Sarre :

M. Claude DECKER

D'autoriser le Président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision.

#### ***01.53.1 Désignation des représentants au Syndicat des Eaux de Hellimer-Fremestroff***

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner comme représentants de la Communauté d'Agglomération au Syndicat des Eaux d'Hellimer-Fremestroff pour la commune de Nelling :

1. M. Christophe THIEL,
2. M. Joseph BETTING,

D'autoriser le Président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision.

#### ***01.53.2 Désignation des représentants au Syndicat des Eaux de Kalhausen-Etting***

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner comme représentants de la Communauté d'Agglomération au Syndicat des Eaux de Kalhausen-Etting pour la commune de Kalhausen :

1. M. Michaël FREYERMUTH,
2. M. Gérard HOFFMANN,
3. M. Arnaud VOGEL,

D'autoriser le Président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision.

### **01.53.3 Désignation des représentants au Syndicat des Eaux de Seingbouse**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner comme représentants de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au Syndicat des Eaux de Seingbouse pour la commune de Loupershouse :

1. M. Jean-Philippe LACROIX,
2. M. Jérémie WISLER,

D'autoriser le Président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision.

### **01.53.4 Désignation des représentants au Syndicat des Eaux de la Vallée de la Rose**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner comme représentants de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au Syndicat des Eaux de la Vallée de la Rose pour la commune de Kirviller :

1. M. Ludovic ESTREICH,
2. M. Mathieu HERMAL.

D'autoriser le Président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision.

### **01.54 Désignation des représentants au sein du Syndicat Mixte de la Ligne Maginot Aquatique (SILMA)**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner au sein du Syndicat Mixte de la Ligne Maginot Aquatique, les seize délégués titulaires suivants :

1. M. DOLISY Fabien, Hilsprich,
2. M. MARTI Daniel, Hilsprich,
3. M. CLAVE Bernard, Holving,
4. Mme SCHEFFER Natacha, Holving,
5. M. ZINGRAFF Cédric, Loupershouse,
6. Mme HOFFMEYER Laëtitia, Loupershouse,
7. M. TRINKWELL Jean-Marie, Puttelange-aux-Lacs,
8. M. POSTAL Dominique, Puttelange-aux-Lacs,
9. M. DURAND Marius, Rémering-lès-Puttelange,
10. M. ZANGA Stéphane, Rémering-lès-Puttelange,
11. M. LITTY Freddy, Richeling,
12. M. TURQUIN Guillaume, Richeling,
13. Mme JAOUAD Marie-Christine, Saint-Jean-Rohrbach,
14. Mme HAMANT Charlène, Saint-Jean-Rohrbach,
15. Mme ZIMMER Christa, Le Val de Guéblange,
16. M. David MOLTER, Le Val de Guéblange.

Et les suppléants suivants :

Mme FRITZINGER Huguette, Hilsprich,  
M. ROUFF Jean-Joseph, Holving,  
Mme JUNG CANIVEL Séverine, Loupershouse,  
M. DECKER Claude, Puttelage-aux-Lacs,  
M. PALERMO François, Rémering-lès-Puttelage,  
M. LEONARD Claude, Saint-Jean-Rohrbach,  
Mme BOUCHER Valérie, Le Val de Guéblange,  
Mme BERNARDOTTO Coralie, Richeling.

D'autoriser le Président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision.

**01.55 Désignation des représentants au Syndicat d'assainissement d'Insming-Nelling**

**Décide**  
à l'unanimité des voix,

De désigner comme représentants titulaires de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au Syndicat d'Assainissement d'Insming-Nelling pour la commune de Nelling :

1. M. Christophe THIEL,
2. M. Durkut CAN,

De désigner comme représentants suppléants de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au Syndicat d'Assainissement d'Insming-Nelling pour la commune de Nelling :

3. M. Patrick CLEMENT,
4. M. Joseph BETTING,

D'autoriser le Président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision.

**01.56 Désignation d'un représentant au réseau NATURA 2000**

**Décide**  
à l'unanimité des voix,

De désigner M. Daniel MULLER en tant que délégué au sein de l'association du réseau NATURA 2000,

D'autoriser le Président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision.

**01.57 Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences à AtMO Grand Est**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner au sein d'AtMO Grand Est :

- M. Christophe MULLER, comme délégué titulaire,
- Mme Céline FOSSE, comme délégué suppléante,

D'autoriser le Président ou le Vice-président délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

**01.58 Désignation du représentant au sein de la Commission de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

De désigner M. Denis PEIFFER en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences au sein de la commission départementale relative au parcours de sortie de la prostitution et d'insertion sociale et professionnelle,

D'autoriser le Président à prendre toute mesure nécessaire à cet effet et à en informer le Préfet ou son représentant.

**03. Ressources humaines**

**03.1 Droit à la formation des élus**

**Décide**

à l'unanimité des voix,

Le droit à la formation de chaque membre du Conseil Communautaire est fixé comme suit :

Art. 1 : Chaque conseiller communautaire ayant droit à dix-huit jours de formation par mandat, il pourra bénéficier de ce droit soit de manière fractionnée, soit de manière continue ; l'élu détermine librement le thème et le lieu de la formation, l'organisme qui le dispense, quel que soit son statut dans le conseil communautaire. La formation doit développer des compétences liées aux fonctions qu'il exerce. Les voyages d'études sont exclus. Les formations sont dispensées obligatoirement par un organisme ayant reçu un agrément délivré par le Ministre de l'Intérieur.

Art. 2 : Toute formation d'une durée égale ou supérieure à six jours devra faire l'objet d'une demande écrite au Président avant le 30 octobre pour l'année suivante, de manière à pouvoir être inscrite au budget primitif ; la répartition des crédits entre les élus est opérée sur une base égalitaire.

Art. 3 : Les demandes de formation enregistrées par les services communautaires font l'objet d'une prévision au budget primitif et seront retenues, par ordre de réception auprès des services communautaires, dans la limite des coûts des formations (l'enveloppe étant fixée au maximum à hauteur de 20% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la Communauté d'Agglomération). Par « coût de la formation », il faut entendre les frais d'enseignement, de déplacement et de séjour (hébergement et repas) et la compensation de la perte de rémunération de l'élue parti en formation. Les pertes de revenus donnent lieu à une compensation par la Communauté d'Agglomération. La compensation à laquelle l'élue a droit est limitée à 1,5 fois la valeur horaire du SMIC (dans la limite de 18 jours par mandat) et s'applique aussi aux non-salariés. Cette compensation est imposable.

Art. 4 : Si, pour des raisons budgétaires, une formation ne peut être accordée, les crédits inscrits étant consommés, elle sera inscrite de manière prioritaire l'année suivante si le conseiller communautaire maintient sa demande.

Art. 5 : Il est proposé aux conseillers communautaires de s'inscrire prioritairement dans les formations dispensées par la Fédération Départementale des Maires de Moselle.

Un montant de 10 000,00€ est inscrit pour 2026 au budget primitif,

Les crédits nécessaires seront inscrits chaque année, en fonction notamment des demandes enregistrées et dans la limite de 20% du montant total des indemnités de fonction qui peuvent être allouées aux élus de la communauté d'agglomération.

### **03.2 Création du Comité Social Territorial (CST)**

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De constituer un Comité Social Territorial Local,

De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires à six, dans le respect de la représentativité femmes/hommes au sein de l'établissement,

De fixer le nombre de représentants du personnel suppléants à six, dans le respect de la représentativité femmes/hommes au sein de l'établissement,

De maintenir le paritarisme numérique entre les représentants du personnel et les représentants de l'administration,

D'enregistrer les avis des représentants de l'administration séparément lors des votes sur les sujets soumis à l'avis des membres titulaires,

De constituer une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (F3SCT), dans les mêmes conditions (six représentants titulaires et autant de suppléants par collègue, représentativité femmes/hommes, paritarisme, enregistrement séparé des avis des représentants de l'administration) et selon les modalités réglementaires en vigueur,

D'autoriser l'autorité territoriale à ester en justice avec éventuellement le conseil d'un avocat, pour tout litige lié aux élections professionnelles prévues le 10 décembre 2026.

## 06. Développement économique

### 06.1 *Clôture du mandat d'études préalables à l'aménagement de la ZAC du GROSSWALD*

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

De prendre acte du bilan de clôture de l'opération « ZAC du Grosswald » présenté par La SEBL Grand-Est et arrêté au 30 juin 2025, décomposé comme suit :

- Total des dépenses (hors rémunération SEBL GE) : 155 734,19 € TTC
- Total des recettes (hors rémunération SEBL GE) : 170 639,17 € TTC
- Solde : 14 904,98 € TTC

De solliciter auprès de la SEBL Grand-Est le versement de la somme de 14 904,98 € au profit de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

De donner quitus à la SEBL Grand-Est pour l'accomplissement de sa mission,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer le protocole de clôture ainsi que tous documents relatifs à cette opération.

## 10. Habitat

### 10.1 *Avenant n°2 à la convention de financement avec la DREAL relative à la prestation de suivi-animation dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) INEOS*

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'approuver le projet d'avenant n°2 à la convention de financement de la prestation de suivi-animation de la réalisation des travaux de protection du bâti des riverains dans le cadre du PPRT Ineos à Sarralbe et Willerwald entre la CASC et la DREAL ci-annexé, relatif à sa prorogation jusqu'au 6 juillet 2028,

De solliciter le versement de la subvention de la DREAL pour la réalisation de la mission,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

### 10.2 *Avenant n°2 à la convention du Projet d'Intérêt Général "Plan de Prévention des Risques Technologiques" (PIG PPRT) INEOS avec l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat)*

#### **Décide**

à l'unanimité des voix,

D'approuver le projet d'avenant n°2 à la convention du Programme d'Intérêt Général « Réduction de la Vulnérabilité aux risques technologiques à Sarralbe et Willerwald » entre l'Anah et la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences,

D'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer ledit avenant et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h10.

Le Président du Conseil Communautaire,  
Monsieur Marc ZINGRAFF



Les Conseillers Communautaires

Le Secrétaire